

COMMUNAUTE FRANCAISE

-----  
MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA  
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1  
1040 BRUXELLES, LE  
RUE DE LA SCIENCE, 43  
02/238.86.11

05 - 11 - 1993

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION  
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE  
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS  
SCOLAIRES.

-----  
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE  
-----

MONSIEUR VLAEMINCK, G.  
ADMINISTRATEUR DELEGUE  
CPEONS

RUE DES HALLES, 13  
1000 BRUXELLES

Ref.: Jf./ 9236085 / Dossier pédagogique 898

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

----- Unité de formation : RECYCLAGE POUR LE PERSONNEL EN FONCTION DANS LES MAISONS DE  
REPOS - STAGES (AM DU 300393)

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE  
TRANSITION

Code Référence : 821002U21C1

Etablissement : INSTITUT SUPERIEUR PROVINCIAL DE FORMATION SOCIO-EDUCATIVE  
----- AV. REINE ASTRID, 22  
5000 NAMUR

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

  
F. De Laet.

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Mme Wilkin (tél:02/238.86.43)



DIRECTEUR DE CABINET  
DE LA MINISTRE-PRESIDENTE

AVENUE DES ARTS 19 ad  
1040 BRUXELLES  
☎ 02/220 55 11  
FAX : 02/218 45 99

Bruxelles, le

1145/05.10.70  
- 4 OCT. 1993

Monsieur Jean MEUNIER  
Administrateur Pédagogique  
Inspection de l'Enseignement de  
Promotion Sociale  
Rue de la Science 43

1040 BRUXELLES

N/Réf.: JMB/VG/SL/sb-let400/

Monsieur l'Administrateur Pédagogique,

17 JAN. 1994  
934-4R-5

Concerne : Recyclage pour le personnel en place dans les maisons de repos  
(A.M. du 30.03.1993).

Faisant suite aux contacts pris entre nos services, je vous confirme que le recyclage pour le personnel en place dans les maisons de repos doit être organisé en fonction des exigences prévues dans le cahier des charges établi par l'INAMI, dont je joins copie en annexe.

Après examen de leur programme, il apparaît que les propositions de recyclage émanant de l'Institut Supérieur Provincial de Formation Socio-Educative à Namur et du Centre de Perfectionnement en Soins Infirmiers de l'A.C.N. à Bruxelles répondent bien aux conditions fixées en la matière.

Toutefois, en ce qui concerne le dossier de l'A.C.N., j'attire votre attention sur le fait que le recyclage ne peut donner lieu à la délivrance d'un certificat de qualification.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur Pédagogique, à l'expression de ma considération distinguée.

*Avec mes vœux*

Jean-Marie BERGER

*Copie à De Vievooge, inspectrice*  
*[Signature]*

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 bis stage -DOSSIER PEDAGOGIQUE  
- UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau

O Provincial et communal

et se rapporte à l'établissement suivant :

PROVINCE DE NAMUR  
INSTITUT SUPERIEUR PROVINCIAL  
DE FORMATION SOCIO-EDUCATIVE  
Avenue Reine Astrid, 22  
5000 NAMUR  
N° de matricule 9.236.085  
081/ 22.91.75

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 82 10 02 M 21 C 1

RECYCLAGE POUR LE PERSONNEL EN FONCTION DANS LES MR  
(AM DU 30-03-1993). *stages.*

3. Finalités de l'U.F. :  
Repris en annexe n° ..1.. de ..1.. page

4. Capacités préalables requises :  
Repris en annexe n° ..2. de ..1.. page

5. Classement de l'U.F. :  
Enseignement secondaire supérieur de transition.

6. Programme du stage

6.1. Pour les étudiants :  
Repris en annexe n° ..3.. de ..1.. page

6.2. Pour le personnel d'encadrement :  
Repris en annexe n° ..4.. de ..1.. page

7. Fixation des capacités terminales  
Repris en annexe ..5.. de .. 1.. page.

8. Profil du(des) chargé(s) de cours :  
Repris en annexe ..6.. de ..1.. page.

RECYCLAGE POUR LE PERSONNEL EN FONCTION DANS LES MR  
(AM DU 30-03-1993).

9. Horaire de l'U.F. :

9.1. Etudiants : 96 périodes  
Part d'autonomie 0  
Total des périodes 96 périodes

9.2. Encadrement : 3 périodes/année/élève  
PP

11. Date de la proposition du P.O. :

.....22.9.93.....  
Signature du :

Chef d'établissement  
Représentant du P.O. subventionné  
Décision de la Députation permanente du :  
.....10.6.93.....

Transmis par le  
réseau  
le : .....

12. Observations du Service d'Inspection (annexe éventuelle)

*Avis favorable*  
Date : 17/10/93..

Signature :

*N. V. Leblond*

13. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD  
Motivation de la décision :

Date : ..... 27 OCT. 1993 .....

Signature : .....

J. MEUNIER  
*J. Meunier*  
REGISTRATEUR  
PÉDAGOGIQUE

RECYCLAGE POUR LE PERSONNEL EN FONCTION DANS LES MR  
(AM DU 30-03-1993) - STAGES.

Annexe 1 : Finalités de l'U.F.

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'art. 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. vise à :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
2. répondre aux besoins de demandes en formation émanant des milieux sociaux, économiques et culturels.

\* \* \*

Finalité particulière de l'U.F.

Pour le personnel en fonction dans les M.R., le stage dans deux autres institutions vise à amener l'étudiant à analyser sa pratique professionnelle et à lui permettre de mettre en pratique les contenus de l'U.F. auxquels ce stage est lié. (Le stage s'effectuera en présence de personnel infirmier diplômé).

RECYCLAGE POUR LE PERSONNEL EN FONCTION DANS LES MR  
(AM DU 30-03-1993) - STAGES.

Annexe 2 : Capacités préalables requises.

Pour être admis comme élève régulier, le candidat doit :

- attester de son admission et de son inscription à l'U.F.  
"Recyclage pour le personnel en fonction dans les M.R."  
- A.M. du 30.03.93).

RECYCLAGE POUR LE PERSONNEL EN FONCTION DANS LES MR  
(AM DU 30-03-1993) - STAGES.

Annexe 3 : Programme de cours.

3.1. Programme du stage pour les étudiants

Par la mise en pratique des matières enseignées au cours de la formation, l'étudiant sera capable de :

- observer, comprendre les situations professionnelles auxquelles il est confronté;
- auto-évaluer sa pratique professionnelle;
- évaluer ses capacités d'insertion dans une équipe de soins.

RECYCLAGE POUR LE PERSONNEL EN FONCTION DANS LES MR  
(AM 30-03-93) - STAGES

Annexe 4 : Programme du stage pour le personnel chargé de  
l'encadrement

Les tâches liées à l'encadrement sont les suivantes :

- gérer le suivi des stages et les contacts avec les institutions d'accueil, la MR doit garantir la présence effective d'un personnel infirmier pendant la durée du stage;
- construire avec le stagiaire les outils de son auto-évaluation;
- aider le stagiaire à se situer dans l'environnement professionnel par rapport aux contenus et matières de l'U.F., auxquels ce stage est lié.



RECYCLAGE POUR LE PERSONNEL EN FONCTION DANS LES MR  
(AM du 30-03-93) - STAGES

Annexe 5 : Fixation des capacités terminales

A l'issue de la formation, l'étudiant maîtrisera de façon satisfaisante les capacités définies dans le programme des cours.

RECYCLAGE POUR LE PERSONNEL EN FONCTION DANS LES MR  
(AM DU 30-03-93) - STAGES

Annexe 6 : Profil des chargés de l'encadrement

Les cours seront assurés par des enseignants.



PROVINCE DE NAMUR  
ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA CULTURE

Nos réf. MH/MH/93/3114.  
Votre correspondant : C. WANT,  
Secrétaire d'Administration.  
Ext. 232.

Namur, le 14 juin 1993

Madame QUITIS  
Directrice de l'I.S.P.F.S.E.  
Avenue Reine Astrid, 22

5000 NAMUR.

OBJET : Ouverture d'une formation en régime I intitulée :  
"Recyclage pour le personnel en fonction dans les maisons  
de repos et les maisons de repos et de soins".

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en sa séance  
du 10 juin courant, la Députation permanente a marqué un accord de  
principe quant à l'objet repris sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Directrice,  
l'assurance de ma considération distinguée.

AU NOM DE LA DEPUTATION PERMANENTE :  
Le Greffier provincial,

Ph. HUGÉ.